

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 14/03/2018

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER**

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

E18000042 / 34

Madame le Maire
MONTESQUIEU-DES-ALBERES

Madame Huguette PONS

1 Place Saint Cristau

66740 MONTESQUIEU-DES-ALBERES

Dossier n° : E18000042 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR
(Organisateur) (Porteur de projet)

ARRIVÉ

19 MARS 2018

Mairie de MONTESQUIEU
DES ALBERES

Objet : Enquête unique publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'actualisation du zonage d'assainissement sur la commune de MONTESQUIEU-DES-ALBERES

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné **Monsieur Pierre CABARBAYE**, ingénieur des TPE, retraité, demeurant 11, rue des Chênes Lièges, CABESTANY (66330) (tel : 04.68.64.14.67 ; portable : 06.45.01.46.16) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre (nathalie.jernival@juradm.fr) une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

DECISION DU

14/03/2018

N° E18000042 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 8 mars 2018, la lettre par laquelle Madame le Maire de demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à **une enquête unique publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'actualisation du zonage d'assainissement** sur la commune de MONTESQUIEU-DES-ALBERES ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 29 août 2017 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Hervé VERGUET, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre CABARBAYE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la commune de MONTESQUIEU-DES-ALBERES en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Madame le Maire de la MONTESQUIEU-DES-ALBERES et à Monsieur Pierre CABARBAYE.

Fait à Montpellier, le 14/03/2018

Le Magistrat-délégué,



Hervé VERGUET